

|  |  |
| --- | --- |
|  | Maître d’ouvrage :**SMTVD**Route de la Pointe Jean-Claude97 231 LE ROBERT Tél : 0596 65 53 34 – Fax: 0596 65 74 07 – contact@smtvd.fr |
|  **AVIS DE CONSULTATION** | Mise en concurrence **ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DES DECHETERIES DU SMTVD** |
|  |  **Novembre 2020****Remise des offres le 10 novembre 2020 à 12h00**  |

Le présent CCP comprend 2 articles. Il compte 04 pages numérotées de 1 à 05.

**Table des matières**

[Article 1. Préambule 3](#_Toc55306760)

[Article 2. Consistance des travaux 3](#_Toc55306761)

[**2.1. Nature des travaux** 3](#_Toc55306762)

[**2.2. Prestations comprises dans l'entreprise.** 3](#_Toc55306763)

[**2.3. Lieu d’exécution de la prestation** 4](#_Toc55306764)

[**2.4. Fin d’exécution de la prestation** 4](#_Toc55306765)

[**2.5. Date prévisionnelle de début d’exécution de la prestation** 4](#_Toc55306766)

[**2.6. Modalités essentielles de financement et paiement et/ou références aux textes qui les règlements** 4](#_Toc55306767)

[**2.7. Jugement des propositions** 4](#_Toc55306768)

[**2.8. Remise des offres** 4](#_Toc55306769)

# Préambule

Le SMTVD doit nettoyer des espaces verts des déchèteries suivantes :

* Robert
* François
* Saint Joseph
* Vauclin
* Fond Canonville

La prestation concerne l’entretien des espaces verts des déchèteries citées ci-dessus.

# Consistance des travaux

Le présent Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.) fixe les conditions particulières d’exécution des travaux.

Les travaux à réaliser au titre du présent marché concernent l’entretien des espaces verts des déchèteries du Robert, du François, du Vauclin et de Fond Canonville.

Le soumissionnaire atteste avoir visiter l’ensemble des déchetteries cités.

L’entreprise retenue ne pourra en aucun cas arguer d’une méconnaissance quelconque pour ne pas respecter ses

* 1. **Nature des travaux**

Ces prestations incluent :

la tonte des herbes ;

le débroussaillage mécanisé ou manuel ;

l’enlèvement éventuel des épineux et des arbustes ;

le balayage, le ramassage des déchets verts et leur évacuation vers le Centre de Valorisation

Organique située à la Pointe Jean Claude au Robert ou éventuellement vers d’autres installations du SMTVD

le désherbage/dégagement des clôtures

le nettoyage et le dégagement des équipements du site tels que les piézomètres, les boîtes de

commande des pompes , les regards des pompes à lixiviats, les regards des lixiviats, etc.

Les déchets seront pris en charge par le SMTVD par l’établissement d’un bon de prise en charge.

Lors de la visite le coordonnateur stipulera les zones de chaque déchèterie à nettoyer.

Coordonnateurs des déchèteries du Robert, de Saint Joseph et du François : M Liroy 0696 29 74 94

Coordonnateur du Vauclin : M Badinos 0696 23 25 56

Coordonnateur de Fond Canonville : Mne Louison 0696 23 80 05

* 1. **Prestations comprises dans l'entreprise.**

Entretien des espaces verts .

Une visite est obligatoire afin de connaître toutes les contraintes du site et de la prestation.

* 1. **Lieu d’exécution de la prestation**

Les déchetteries du Robert, du François, de Saint Joseph, du Vauclin et de Fond Canonville

* 1. **Fin d’exécution de la prestation**

La réalisation de la prestation prendra fin lorsque l’ensemble des déchèteries seront nettoyées.

* 1. **Date prévisionnelle de début d’exécution de la prestation**

Novembre 2020

* 1. **Modalités essentielles de financement et paiement et/ou références aux textes qui les règlements**

Financement sur les ressources propres du pouvoir adjudicateur, le SMTVD.

Le délai de paiement est de 30 jours.

Le marché n’ouvre pas droit au versement d’une avance.

* 1. **Jugement des propositions**

Les offres irrégulières, inappropriées et inacceptables sont éliminées.

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues à l'article R2152-7 du Code de la commande publique au moyen des critères suivants :

**Critères de sélection des candidatures :**

Il est procédé à un examen des garanties professionnelles, techniques et financières sur la base des éléments requis au titre de la candidature. Au vu de ces éléments, sont éliminées les candidatures qui ne peuvent être admises en raison de capacités manifestement insuffisantes.

**Critères de jugement des offres :**

Les offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées au sens des dispositions de l’article R. 2152-1 du Code de la commande publique sont rejetées.

Les offres non éliminées sont appréciées en fonction des critères pondérés suivants :

* **Valeur financière de l’offre (60%),** appréciée sur la base de la prestation de ladite consultation
* **Valeur technique de l’offre (40%)** appréciée selon les sous-critères suivants :
	+ Les moyens humains (50%)
	+ Les moyens matériel (50%).
	1. **Remise des offres**

Les offres des soumissionnaires seront adressées par mail à l’adresse suivante :

benoit.guilon@smtvd.fr